



HAL
open science

Réception et traitement des sollicitations reçues par les eurodéputés. Le travail politique au Parlement européen sous contraintes.

Sébastien Michon

► **To cite this version:**

Sébastien Michon. Réception et traitement des sollicitations reçues par les eurodéputés. Le travail politique au Parlement européen sous contraintes.. 2009. halshs-00359658

HAL Id: halshs-00359658

<https://shs.hal.science/halshs-00359658>

Submitted on 9 Feb 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Réception et traitement des sollicitations reçues par les eurodéputés. Le travail politique au Parlement européen sous contraintes.

Sébastien MICHON, PRISME-GSPE (CNRS UMR 7012), Université de Strasbourg.

Cet article vise à analyser les logiques de réception et de traitement des sollicitations reçues par les eurodéputés. Il permet de rendre compte, à divers degrés, des modes d'action des groupes d'intérêt, du travail politique et des pratiques d'assemblée au Parlement européen, ainsi que de plusieurs aspects des métiers d'eurodéputé et d'assistant parlementaire. L'enquête réalisée souligne que le niveau des sollicitations, l'attention à celles-ci, et l'amorçage d'un processus de courtage, sont à mettre en correspondance avec l'agenda politique européen et surtout le multipositionnement des élus sur divers espaces politiques. Elle témoigne ainsi des contraintes qui encadrent le travail politique au Parlement européen.

This paper sets out to analyse the patterns of reception and treatment of the requests addressed to MEPs. It provides an overview of the modes of action of interest groups, the political work in the European Parliament, as well as of various features of the MEPs' and parliamentary assistants' jobs. Our study shows that the type of request, the attention they receive, and the launch of a brokerage process are correlated to the European political agenda and most of all to the officials' multipositioning on various political spaces. The constraints that frame political work in the European Parliament are pointed out in the process.

Les eurodéputés sont toujours plus sollicités. Si jusqu'au début des années 1990, ils avaient tendance à envoyer plus de courriers qu'à en recevoir, la tendance s'est largement inversée. Alors que certains assistants parlementaires comptent actuellement l'envoi quotidien d'une dizaine de courriers et courriels, ils réceptionnent et traitent dans le même temps plusieurs dizaines de courriers et entre 50 et 400 courriels, le volume étant plus élevé les semaines de sessions plénières à Strasbourg¹. Une évolution que l'on doit bien évidemment mettre en relation avec l'institutionnalisation du Parlement européen (PE), l'accroissement de ses pouvoirs, et la rationalisation parlementaire en son sein (Costa, 2001). Mais plus précisément, qui contacte les eurodéputés ? Quelles sont les attentes exprimées ? Sur quoi portent ces sollicitations ? Comment sont-elles traitées ? Lesquelles sont susceptibles de donner lieu à une action politique et une tentative de mise sur l'agenda politique européen ? Quelles variations observe-t-on entre les élus ?

Contrairement à d'autres assemblées (Dexter, 1956 ; Norton, 1982 ; Courty, Havel, 2005 ; Le Lidec, 2008), le traitement des sollicitations dont font l'objet les eurodéputés n'a guère été abordé². Pourtant, si elles sont bien moins nombreuses au PE qu'au Congrès de Washington³, leur étude n'est pas sans intérêt, à plus d'un titre. Cette activité quotidienne réalisée dans la coulisse (le bureau du député, la permanence parlementaire) permet tout d'abord d'éclairer quelque peu la boîte noire des pratiques d'assemblée (Nay, 2003), le fonctionnement routinier de l'assemblée européenne, et certains jeux en son sein. C'est là notamment un moyen d'investir une sociologie des conditions d'énonciation et de la production des écrits institutionnels. En illustrant les liens des élus européens avec les citoyens et les groupes d'intérêt, elle permet ensuite de comprendre certains aspects du métier

¹ Pour donner un exemple, lundi 26 octobre 2006, jour de session à Strasbourg, un eurodéputé français a reçu 12 courriels entre 18h20 et 19h20 ; le mardi 13 mars 2007, un autre en a reçus 50 entre 12h30 et 14h30.

² Parmi les rares études qui donnent des éléments de connaissance (Shephard, 1999 ; Costa, 2002).

³ Pour des éléments et des références sur le Congrès (Courty, Havel, 2005, 174-176).

d'eurodéputé⁴, la position de représentant au PE⁵ et celle « d'intermédiaire » entre l'espace politique européen et les territoires (Costa, 2002). Elle donne également des éléments d'information sur les modes d'action des groupes d'intérêt au PE (« les lobbies »). Elle est enfin un moyen d'approfondir la connaissance du métier d'assistant parlementaire des élus européens, et plus largement de « l'entreprise politique » que ceux-ci forment avec leur staff.

Sur le modèle de J. Joana et A. Smith (2002) avec les commissaires européens, l'entrée adoptée pour explorer cet objet d'étude a été de s'intéresser aux entourages des eurodéputés, c'est-à-dire aux « petites mains » essentielles et indispensables à l'activité des élus. De fait, les assistants parlementaires, fortement dépendants de leurs chefs, s'affairent quotidiennement (Michon, 2008). Depuis la fin des années 1980, pour surmonter l'investissement impliqué par leur mandat et continuer à exister sur le plan national, les députés européens se sont progressivement entourés d'un personnel plus qualifié sur les questions européennes et plus conséquent – ce qu'a facilité l'augmentation progressive du budget Frais d'assistance parlementaire (9 765 euros par mois en 2000, 12 200 en 2003, 15 222 en 2007). Outre les assistants au PE, les eurodéputés recrutent, grâce à ce budget, des secrétaires et/ou des assistants en charge des activités en circonscription du député au sein d'une permanence. Politiquement « sûrs », pour reprendre des termes d'acteurs, ceux-ci appartiennent très souvent au parti du député⁶. Si les députés s'entourent de collaborateurs à Bruxelles-Strasbourg et en circonscription pour les seconder dans la préparation et la production parlementaire (suivi de réunions, rédaction d'interventions, de questions à la Commission, de déclarations écrites, de rapports et autres amendements, gestion de l'agenda), c'est aussi afin de traiter les multiples sollicitations dont ils font l'objet. Leur staff est alors, comme le cabinet ministériel, « un instrument de perception sociale et politique » (Courty, 1992, 56), le courrier étant considéré comme l'objet privilégié d'écoute de la société (Dexter, 1956 ; Norton, 1982).

À cet effet, entre octobre 2006 et juin 2007, trente-six entretiens ont été menés avec des collaborateurs d'eurodéputés sur les diverses sollicitations (courrier papier et électronique⁷, appels téléphoniques, visites au PE ou à la permanence) et leur traitement. Des collaborateurs interrogés en circonscription (3) et surtout au PE (33), majoritairement en poste auprès d'élus de nationalité française (25), mais aussi britannique (3), hollandaise (1), italienne (3), espagnole (2), portugaise (1) et slovène (1). Les entretiens, d'une durée comprise entre quarante minutes et deux heures, ont le plus souvent été négociés comme portant sur les pratiques des assistants, le but étant d'en venir rapidement à évoquer les nombreuses sollicitations. Un entretien avec une eurodéputée française sur ses activités en circonscription, des ouvertures de courriers commentées et des comptages de courriers par quelques collaborateurs complètent ces données. Consulter directement les courriers a souvent été impossible en raison des craintes que suscitait un éventuel non respect de l'anonymat. Si sa garantie a permis de réaliser les entretiens, elle n'a pas été suffisante pour disposer d'un nombre de courriers qui permette de constituer un corpus de taille satisfaisante pour un traitement quantitatif et une analyse textuelle.

Cette enquête essentiellement par entretiens laisse donc dans l'ombre certains éléments – particulièrement les modes de présentation, les formulations employées, les caractéristiques sociodémographiques de ceux qui contactent les députés, et les variations

⁴ À défaut de citer une littérature conséquente, voir entre autres (Corbett, Jacobs, Shackleton, 2005 ; Costa, 2001 ; Rozenberg, 2005 ; Beauvallet, 2007 ; Navarro, 2007).

⁵ Sur les difficultés à la définir (Costa, Navarro, 2003).

⁶ Précisons également que sur la cinquième législature (1999-2004), la configuration la plus classique des staffs était : une personne au PE et une en circonscription. Depuis 2004, il est fréquent que les staffs comprennent un collaborateur de plus à mi-temps ou à temps plein, auxquels s'ajoute le plus souvent un stagiaire à Bruxelles.

⁷ Dans la suite du texte, on considère le terme courrier dans une acceptation large qui comprend les courriers à la fois papiers et électroniques.

suivant la nationalité de ces derniers. Elle permet néanmoins de mettre en évidence des lignes de structuration du travail politique et des pratiques d'assemblée au PE par rapport à ce que sont les députés : positionnés dans l'espace politique européen et dans d'autres espaces politiques (national, local, partisan, associatif). Le niveau des sollicitations, l'attention à celles-ci et l'amorçage d'un processus de « courtage »⁸ sont non seulement fonction de l'agenda politique européen, mais également du multipositionnement des eurodéputés. Cette enquête témoigne ainsi de l'interdépendance entre le travail politique et les pratiques d'assemblée au PE, d'une part, avec les logiques à l'œuvre dans d'autres espaces politiques, d'autre part, et donc des contraintes qui encadrent l'activité parlementaire européenne. Après avoir évoqué les types de sollicitations, on s'attachera à rendre compte des logiques qui structurent leur traitement.

Des sollicitations multiples

Après des eurodéputés, en dehors des informations internes au PE (eurodéputés, assistants, administrateurs des groupes et des commissions) et interinstitutionnelles (Commission européenne, Représentation permanente...) que l'on ne développera pas ici, les demandes se différencient entre celles sans lien avec l'activité législative – de citoyens le plus souvent –, et celles de groupes d'intérêt présents au niveau européen ou qui souhaitent l'être, le plus souvent en rapport avec l'activité législative. Elles se font essentiellement par l'intermédiaire de courriers, plus rarement de manière directe à la permanence.

Des demandes sans lien avec l'activité législative

Citoyens au sens large et responsables d'associations forment un premier ensemble de sollicitations, sans rapport direct avec l'activité législative (plus d'une dizaine de courriels par semaine)⁹.

Plus précisément, ce sont des enseignants du secondaire qui contactent un eurodéputé de leur circonscription pour une intervention dans leur établissement ou une visite du PE, mais aussi des étudiants en recherche d'interviews pour leur mémoire de recherche ou d'un stage. Des interpellations toujours plus nombreuses en raison du développement des diplômes relatifs aux questions européennes et du passage obligatoire par des stages pour s'insérer dans le microcosme bruxellois et faire carrière dans les affaires publiques européennes (Michon, 2008)¹⁰ – les collaborateurs évoquent entre une demande hebdomadaire et deux demandes quotidiennes.

Plusieurs courriers se rattachent ensuite au débat politique : des élus concernés par une directive européenne, mais aussi, de manière plus désintéressée, des sympathisants ou militants proches qui souhaitent des éclairages sur la transposition de directives, les compétences de l'Union européenne (UE), les positions du PE ou du député interpellé, tel que l'explique cet assistant d'un député Verts :

« Y a régulièrement des citoyens *lambda* qui te posent des questions de fond sur l'Europe : « Quelle est la position des Verts sur la corrida ? Est-ce que Monsieur Z. soutient ça ? [...] Je reçois assez souvent des demandes : « Qu'est-ce que l'Europe fait pour ça ? ». On te demande : « La protection animale, quelle est la position de l'Europe sur la protection

⁸ Le processus de courtage est entendu ici comme l'action qui consiste à faire valoir au niveau européen les intérêts territoriaux, à intercéder en faveur d'acteurs locaux, et à tenter d'inscrire sur l'agenda européen des problématiques localisées (Nay, Smith, 2002)

⁹ Sur ce type de sollicitations auprès d'une candidate aux élections municipales (voir Ethuin, Lefebvre, 2003).

¹⁰ Précisons que si désormais chaque député recourt à des stagiaires et si les candidatures spontanées pour un stage ou un poste d'assistant aboutissent parfois, la connaissance d'un député, d'un assistant ou du précédent stagiaire ou la recommandation d'un membre du parti de l'élu favorise le recrutement.

animale ? Que fait l'Europe pour la protection animale ? » » (Entretien octobre 2006 avec un assistant d'un député Verts).

Certains, qui font peut-être davantage encore preuve de bonne volonté politique, proposent leurs projets pour l'UE ou diverses solutions ; une attitude qui fait plutôt sourire les assistants. En outre, ce sont des compliments et des critiques de militants proches ou opposés suite à une prise de position du parlementaire dans l'espace médiatique ou partisan, comme par exemple le soutien d'un candidat à une élection. Tel a été le cas avant la présidentielle de 2007 en France :

« Quand on était dans la phase de débat au sein du Parti socialiste sur la candidature, sur le candidat ou la candidate pour les élections présidentielles, là il y a eu beaucoup de courriers, de mails, d'appels téléphoniques. Parce qu'il y avait un débat, parce que mon député avait pris des positions, parce que d'autres avaient pris d'autres positions, et parce que les gens, voilà ils aiment bien débattre... » (Entretien février 2007 avec un assistant en circonscription d'un député PSE).

Les interpellations agressives, du type « À quoi servez-vous ? », semblent moins exceptionnelles qu'avant. D'après les assistants d'eurodéputés français, le référendum sur le Traité constitutionnel européen (TCE) en 2005 a constitué un tournant :

« Le non au référendum, je dirais un peu que c'est le basculement pour la relation avec le citoyen lambda. Ça a vraiment marqué, ça a marqué les esprits, ici bon évidemment, mais apparemment ça a un peu aussi marqué les esprits en tout cas en France. Et les gens prennent plus facilement leur plume ou leur boîte mail pour nous envoyer, alors c'est aussi des insultes directement : « vous trahissez... » [...] avec de charmantes insultes bien dosées. Ça c'est très, très nouveau. » (Entretien octobre 2006 avec un assistant d'une députée PPE).

Signe d'une politisation accrue de l'objet européen suite à cet événement politique, des militants ou sympathisants favorables au non au référendum rappellent régulièrement aux députés européens qu'ils ne doivent pas occulter le résultat du référendum.

Autre interpellation là aussi surtout issue des espaces politiques locaux : des responsables d'associations le plus souvent de petite taille, avec de faibles budgets, non représentées au niveau européen, qui souhaitent inviter un député à un événement (réunion, colloque) ou obtenir des financements européens, voire une recommandation, tout en connaissant peu les questions européennes et le fonctionnement des institutions. Croissantes et plus fréquentes à la permanence du député, ces demandes ne sont pas, elles non plus, négligeables. Un assistant en circonscription d'une eurodéputée française évoque entre cinq ou six rendez-vous de financement par semaine. C'est certainement là un maximum, d'autres citent plutôt un à deux rendez-vous par mois. Ces demandes sont plutôt le fait de personnes qui partagent un niveau de diplôme non négligeable et une certaine compétence politique¹¹ et européenne – toutefois inférieure à ceux qui s'apparentent à des professionnels de l'Europe et travaillent au contact des institutions européennes (agents des groupes d'intérêts présents au niveau européen et des services Europe des collectivités territoriales).

Un dernier type de sollicitations, non des moindres en volume, est semble-t-il le fait de personnes moins au fait des institutions. Outre quelques lettres incohérentes ou loufoques, des individus qui se disent persécutés, victimes d'un complot international, d'autres qui, pour reprendre le propos d'un assistant, « désirent des fonds européens pour organiser leurs vacances », il s'agit de l'ensemble des « demandes sociales », pour reprendre le terme d'une eurodéputée interrogée. Certains collaborateurs les désignent de manière imagée : « le pavé

¹¹ Ce qui rejoint des observations faites dans un autre contexte (Ethuin, Lefebvre, 2003).

qui se déchausse sur le trottoir », « ma chaudière est en panne »... Ce sont en fait des demandes de mutations, de décorations, de parrainages d'enfants sur le point d'être expulsés du territoire national, d'interventions auprès d'administrations pour un logement, etc. On en retrouve des semblables auprès des maires ou des parlementaires nationaux (Lancelot, 1962 ; Le Lidec, 2008). Même si un assistant d'une élue socialiste française cite « 2 500 suivis de dossiers » entre 1999 et 2006 suite à des interpellations de ce type¹², elles paraissent tout de même moins élevées auprès des parlementaires européens, généralement moins identifiés que les élus nationaux et locaux. Par ailleurs, il convient de préciser que les citoyens ne s'adressent pas spécifiquement à un eurodéputé parce qu'il est eurodéputé. Pas toujours compétents sur les questions politiques, ils ne discernent pas toujours précisément le mandat exercé par l' élu auquel ils s'adressent. L' élu européen est alors identifié parce qu'il a occupé des mandats successifs (maire, député, conseiller général...) sur un temps relativement long.

Plusieurs variations dans toutes ces demandes s'observent. Premièrement : suivant les agendas politiques européen, nationaux et locaux. Moins nombreux pendant les vacances, les courriers et courriels augmentent significativement avec la session plénière une fois par mois à Strasbourg, spécialement avant la signature de déclarations écrites et l'étude de textes mobilisateurs en première et deuxième lecture. Les interpellations s'accroissent également avec la présence dans l'espace médiatique (Courty, Havel, 2005), non seulement de sujets liés à l'Europe, particulièrement lorsqu'ils émergent au niveau national (TCE, directive Services), mais aussi de l' élu, que ce soit une prise de position médiatique (un article dans la presse, la sortie d'un livre) ou la participation à une campagne électorale (être dans l'équipe de campagne d'un candidat à la présidence de la République française implique par exemple la réception de toutes les dépêches relatives à celui-ci)¹³. Mais, si tous les députés sont concernés, les plus connus le sont davantage. Les sollicitations quelles qu'elles soient augmentent avec le capital politique et symbolique des élus : les anciens membres de gouvernement, mais également ceux dont la place sur les listes en position éligible est liée à leurs propriétés symboliques (Cavada, Vatanen). Quatrième niveau : le positionnement passé ou présent sur d'autres espaces politiques. Les « demandes sociales » sont plus nombreuses pour ceux qui exercent ou ont exercé un mandat local, et *a contrario* peu nombreuses pour ceux qui n'ont, par le passé, exercé aucun mandat. Celles d'associations pour des financements européens sont plus fréquentes auprès des parlementaires en même temps implantés localement ou dans le « monde associatif ». Cinquièmement : les responsabilités au sein de l'institution. Les présidents des commissions, le président et les vice-présidents du PE, sont davantage contactés, notamment par des personnes d'autres pays. Enfin, dernier élément de variation, la nationalité. Les demandes de citoyens semblent plus importantes auprès des Français et surtout des Anglais que des Espagnols¹⁴. Toutes ces sollicitations sans lien direct avec l'activité législative ne sont cependant pas les plus nombreuses.

Des groupes d'intérêt en représentation dans l'espace politique européen

Le système des intérêts pluralistes au sein de l'UE, l'accroissement des compétences du PE accordées par les traités successifs et l'instauration des procédures de coopération et de codécision qui ont accru les potentialités d'influence de l'assemblée de Strasbourg sur le système politique communautaire (Shackleton, 2000), ont favorisé une diversification et une complexité du lobbying auprès des eurodéputés. Toujours plus de représentants de groupes d'intérêt aussi différents que des entreprises, des ONG, des associations, des syndicats, des

¹² Ce qui rejoint, et même dépasse, certains chiffres avancés par certains députés à l'Assemblée nationale, comme André Vallini dont le site, en janvier 2007, évoque « près de 1 000 dossiers nouveaux ouverts à son secrétariat » depuis sa réélection en juin 2002 (Le Lidec, 2008, 152).

¹³ Ce qui rejoint les observations faites à l'Assemblée nationale et au Sénat (Courty, Havel, 2005, 177).

¹⁴ Le corpus constitué ne permet cependant pas de développer ce point.

cabinets de consultants mandatés par des groupes, contactent les eurodéputés afin de les inviter à des manifestations, leur communiquer leurs positions et leurs argumentaires – et tenter ainsi d’influencer leur décision –, les convaincre de se mobiliser sur des grandes campagnes (Droits de l’homme, bien-être animal, défense de l’environnement), ou encore d’accéder à des forums dans le but de publiciser leur cause, d’articuler les intérêts et de se coaliser avec d’autres groupes (Shephard, 1999).

Deux principaux registres de lobbying sont déployés. Le premier, qui se rapprocherait le plus du lobbying externe et du *grass roots lobbying* (Courty, 2006, 79), vise à mobiliser la base des organisations. Des militants ou sympathisants de groupes d’intérêt – une pluralité d’associations du type Attac (Association pour la Taxation des Transactions pour l’Aide aux Citoyens), les consommateurs, les associations de défense de l’environnement, celles qui militent pour ou contre le droit à l’avortement, etc. – interpellent les élus sur des sujets débattus au niveau européen, ou qu’ils souhaitent voir débattus, en envoyant des pétitions copiées sur le site d’organisations voire découpées dans un magazine (*Que choisir ?*), puis expédiées à un ensemble de députés (à tous les eurodéputés ou à une partie d’entre eux). Des envois qui trouvent leur origine dans des incitations de la part des organisations à leurs militants et sympathisants, comme l’indique par exemple ce message copié sur le site Internet d’Attac Wallonie :

« Chères/chers vous, A la veille de la réunion de la Commission du Parlement européen, la situation sur la directive Bolkestein est grave et critique, raison pour laquelle ce courriel est de longueur et ton exceptionnels. Bolkestein revient et il y a danger. Le Forum Social de Belgique organise d’ailleurs une réunion le 2 décembre à Bruxelles pour faire le point. Détails et informations pratiques suivront. Mais déjà on sait que les rapports de force ont évolué en faveur de la droite européenne PPE/ALDE, qui, profitant de la faiblesse et de la division de la gauche PSE, assoit sa marque tant au niveau du Parlement européen (22-23/11/05) en Commission que du Conseil Compétitivité (28/11/05). La plateforme pluraliste européenne www.stopbolkestein.org a relancé la campagne en alertant toutes les organisations et les signataires du danger imminent. Vous avez déjà signé la pétition ; donc vous avez aussi lu le courriel de contact de la semaine dernière. **Vous savez qu’il est demandé de presser un maximum 1° tous les parlementaires européens, les parlementaires de la Commission IMCO ce mardi 22/11/05 avant 13.00**, et 2° notre gouvernement, celui des 24 autres Etats membres et surtout la Présidence britannique en prévision du Conseil du 28/11. Pour ce faire, vous lirez ci-dessous 1° extraits du rétro-calendrier de la directive, 2° les courriels à qui transmettre vos inquiétudes, et 3° une proposition de courriel en anglais à envoyer tout azimut. Merci de vos militance et combat avec nous, Avec ATTACHement, Alexandre Pour ATTAC Mons-Borinage¹⁵. »

Entre 2004 et l’été 2007, ce sont les campagnes relatives à la position du PE sur les restrictions applicables aux substances chimiques (Reach) (un peu plus de 500 courriels sur deux mois en 2006 pour la plupart des eurodéputés), aux OGM (près de 500 courriels en novembre 2006), à la directive Services, à la Télévision sans frontière (entre 300 et 500 lettres) et celles d’ordre animalier (l’interdiction de la corrida (plus de 2 000 courriels en février et mars 2007)), et, pour les élus français, au Traité constitutionnel européen (jusqu’à 3 000 courriels), qui ont été les plus mobilisatrices.

Ces sollicitations sont considérées par de nombreux assistants comme des « attaques spams », surtout lorsqu’ils les jugent agressives : « Sur Reach, on avait une formulation qui était très choquante, c’était : « nous observerons ce que vous ferez, nous vous le ferons savoir, et nous vous sanctionnerons ». »¹⁶. Généralement non adaptées au député, non féminisées par

¹⁵ <http://wb.attac.be/LUiS-ATTAC-DIRECTIVE-BOLKESTEIN.html> consulté le 17 juin 2008.

¹⁶ Entretien octobre 2006 avec un assistant d’un député PPE. C’est nous qui soulignons.

exemple, elles sont parfois adressées après le vote. Une assistante explique ainsi : « Ce qui était assez rigolo, c'était que deux semaines après le vote sur Reach ou la directive Services, on continuait à recevoir certains mails. Comme si les gens ne lisaient même pas ce qu'ils nous envoyaient. Parce que la date du vote était incluse dans le corps du mail ». Leurs effets semblent de prime abord extrêmement limités – nombreux sont les assistants qui ne répondent pas, ou alors par une réponse type avec un accusé de réception et le rappel de la position du député –, reste que « la force du nombre rassemblée en impose » (Offerlé, 1998, 116) : aux eurodéputés, à leurs collaborateurs, mais aussi aux militants et sympathisants qui procèdent aux envois. S'ajoute la crainte de certains députés de retrouver leur absence de prise de position soulignée sur un site Internet, comme en témoigne cet assistant :

« C'était pour une pétition. Peut-être pas les peaux de phoque, mais une pétition animalière quelconque. Ça pouvait être les truies gestantes... enfin bon encore un sujet hautement palpitant, pour lesquelles on ne va pas répondre. On en recevait dix par jour. J'ai vraiment effacé toute la boîte mail. Et à la fin, on n'a pas manqué de recevoir un e-mail : « Mesdames X, Y, et monsieur truc, truc, députés européens, n'ont pas répondu. Le bien-être des truies gestantes ne les préoccupe pas. ». Alors suivant le cas, c'est plus ou moins gênant. Y a jamais mort d'homme, mais suivant les cas, c'est plus ou moins désagréable. » (Entretien octobre 2006 avec un assistant d'une députée PPE).

Deuxième registre d'interpellation, plus proche du « répertoire pluraliste » et du « *proxy lobbying* » (Courty, 2006, 79) : une partie des groupes d'intérêt envoient leurs positions aux élus par courriers papiers et/ou électroniques – le même document étant susceptible d'être envoyé en double exemplaire (support papier et voie électronique). Ce registre de l'expertise tient à deux aspects.

En premier lieu, des interpellations consistent à fournir des documents en nombre (plaquettes d'entreprise, cd-rom) à l'ensemble des députés. Ces opérations, coûteuses, attirent assez peu l'attention des collaborateurs des eurodéputés. Le propos est souvent très général, parfois imprécis, voire en décalage avec la réalité parlementaire. Cette méthode semble plutôt celle de groupes finalement guère organisés au niveau européen, qui connaissent peu le fonctionnement du PE et ses acteurs. Plusieurs assistants considèrent que ces courriers n'appellent pas de réponse. Certains les jettent immédiatement, à peine visionnée la couverture ou le titre, d'autant lorsqu'ils ne touchent pas à leurs sujets de prédilection.

En deuxième lieu, d'autres ciblent davantage. Relativement bien organisés au niveau européen ou représentés par des cabinets qui maîtrisent l'espace parlementaire, ils ne s'adressent pas à tous les députés, mais à ceux qui interviennent directement sur une question : les élus d'une commission, d'un intergroupe, d'une délégation nationale, les rapporteurs. D'autre part, contrairement à ceux qui se mobilisent à la fin du processus législatif (par exemple lors de la deuxième lecture d'une directive), ils agissent en amont dès que les noms des rapporteurs sont connus. Les collaborateurs répondent assez fréquemment à ces interpellations, qui comportent parfois des amendements « tout faits », que ce soit par un rappel de la position de l'élu, une demande d'éclairage, ou une prise de rendez-vous. C'est notamment l'expertise des groupes d'intérêt qui les intéresse, dont il convient effectivement de ne pas négliger l'importance au PE et la ressource en termes d'informations pour les eurodéputés. Un assistant confie ainsi : « C'est du donnant/donnant. Sur notre dernier dossier, c'est même eux qui nous ont apporté l'essentiel de l'information. ». Si c'est une évidence que les lobbies cherchent à influencer la décision, on ne doit pas perdre de vue que les eurodéputés ont intérêt à les recevoir afin de compléter leurs informations et leurs connaissances sur les sujets qu'ils sont amenés à traiter dans le cadre de rapports parlementaires. C'est aussi une manière de se positionner par rapport à la Commission et son expertise.

Là encore, on observe des variations suivant le calendrier politique national (par exemple pour les Français lors de la campagne référendaire sur le TCE) et parlementaire : les sollicitations de groupes d'intérêt sont plus nombreuses la semaine de session et celle qui la précède, les groupes envoyant leur position sur des projets de directives qui les intéressent. Si les grandes campagnes de lobbying touchent l'ensemble des eurodéputés, tous ne le sont pas autant par les autres types de demandes, notamment le registre de l'expertise. Variables selon les commissions, les sollicitations croissent avec la part de co-décision dans celles-ci ; ceux en Environnement, Industrie ou Marché intérieur se trouvent ainsi parmi les plus « lobbyiés ». Elles sont par ailleurs corrélatives aux responsabilités au sein de l'assemblée (groupe, délégation nationale, intergroupe, ou commission : président, vice-président, coordinateur, rapporteur, responsable d'un intergroupe). La nationalité, en revanche, ne paraît pas particulièrement significative ; les groupes d'intérêt étant de plus en plus européens. Intéressons-nous à présent à leur réception.

Le traitement des sollicitations : action des collaborateurs et processus de courtage

L'analyse du traitement du courrier par les assistants rend compte de certaines dimensions du métier d'assistant et des conditions du courtage d'intérêts au niveau européen.

Un analyseur du métier d'assistant parlementaire

Les interpellations dont font l'objet les eurodéputés n'ont pas toujours un rapport avec la fonction d'élu européen, encore moins avec leurs thèmes de spécialisation au sein de l'assemblée. Quelles qu'elles soient, elles ne sont que rarement ignorées : les collaborateurs consacrent plusieurs heures par jour à les traiter et à y répondre¹⁷.

Au sein des staffs, une division du travail s'opère entre les collaborateurs du PE et ceux en circonscription. Les premiers, recrutés pour leurs compétences sur les questions européennes validées par des cursus d'études spécialisés (Michon, 2008), sont en charge des demandes relatives à l'espace politique européen. Les seconds, plus en phase avec les attentes et le territoire politique (espace politique local, parti, etc.) en y étant très fréquemment investis au niveau politique, s'en occupent exclusivement – pour ceux-ci s'ajoutent aux courriers, les demandes exprimées directement à la permanence.

Les assistants apprennent petit à petit à trier les demandes, à les sélectionner (« on apprend à lire sans lire » affirme ainsi une assistante) et à préparer des réponses, *a priori* toujours sous le contrôle de leur chef. Néanmoins, les députés ne sont informés que d'une partie des sollicitations. Un collaborateur précise ainsi que ce sont jusqu'à « 80%, 99% du papier et 80% des e-mails (qui) n'arrivent jamais jusqu'au député ». Une sélection fonction des thématiques de l'élu est mise dans un parapheur, avec parfois les passages les plus significatifs soulignés, une note explicative, et une ébauche de réponse. Le député valide ensuite, amende les propositions ou suggère les réponses.

La plupart des collaborateurs affirment suivre le principe « tout courrier mérite une réponse », et formuler au minimum un accusé de réception (un « A-R »)¹⁸. Tel enquêté précise : « Ça ne coûte pas grand-chose de répondre : « Madame, monsieur, vous avez bien voulu nous faire parvenir ceci, cela. Je vous remercie. Au revoir ». C'est-à-dire qu'on ne dit rien, mais on répond quelque chose ». Les réponses sont parfois complétées d'informations trouvées sur Internet, par téléphone ou, suivant le principe de la courroie de transmission,

¹⁷ En cela, ils ne se distinguent pas des assistants de l'Assemblée nationale (Courty, Havel, 2005 ; Treille, 2007 ; Le Lidec, 2008).

¹⁸ Les eurodéputés ne se distinguent pas sur ce point des députés nationaux qui répondent « avec application, par courrier, le plus souvent pour dire « le vif intérêt qu'il porte au problème évoqué » et, en définitive, renvoyer le sollicitateur vers une autorité plus compétente en réaffirmant qu'il fera « tout ce qui est possible » pour faire avancer la demande » (Nay, 2003, 550).

renvoyées vers un service compétent pour la question à traiter (les Maisons de l'Europe, les bureaux de représentation de la Commission européenne ou du PE, le médiateur européen). Comme l'évoque cette assistante, « On essaye toujours de donner un conseil. On essaye toujours d'orienter les personnes pour qu'elles trouvent une solution ». C'est particulièrement le cas des dossiers de financement européen. Pour ceux-ci, après avoir expliqué à leur interlocuteur l'absence de pouvoir des eurodéputés sur ces questions là, les assistants les aiguillent vers des institutions compétentes ou un programme de la Commission au sein duquel leur projet est susceptible d'être éligible, comme dans la réponse suivante :

« Je vous remercie de votre demande de renseignements sur les aides européennes à la création artistiques. Le programme Culture 2007-2013 vise à soutenir les actions culturelles, les organismes et les actions de valorisation culturelles à dimension européenne. Votre établissement peut répondre aux appels à propositions publiés périodiquement sur le site de la Direction Générale Culture Education Jeunesse de la Commission européenne (<http://xxx>). Pour de plus amples informations et pour vérifier la pertinence de votre démarche par rapport aux priorités de financement de l'action culturelle européenne, je vous suggère de contacter le Point de Contact Culture représentant l'Union européenne en France. Ce bureau est chargé d'assurer la promotion du programme Culture 2007-2013 et d'en faciliter la participation au plus grand nombre de professionnels culturels. Vous trouvez les coordonnées de ce bureau en France sur la page suivante : [xxx]. » (Courrier d'un eurodéputé français, janvier 2007).

Ils sont alors dans un registre « de traduction des normes et des enjeux de l'action publique » (Nay, 2002, 50), particulièrement prégnant compte tenu de la méconnaissance des possibilités qu'offre l'Union européenne. Un registre qui prend un aspect encore plus pratique dans le cas des demandes de visites au Parlement, auxquels les élus accèdent généralement lorsqu'elles proviennent de leur territoire politique¹⁹. Grâce à des financements européens (pour 100 personnes par an et par député), les collaborateurs organisent la venue de collégiens, de lycéens, de militants proches, d'élus locaux, de responsables de chambres de commerce. Une fois sur place, le député, l'assistant ou un conférencier du PE leur présente le triangle institutionnel et plus précisément l'assemblée européenne. En période de session, ils ont l'occasion de suivre pendant une heure ou deux les débats dans l'hémicycle. Les députés veillent toujours à les rencontrer, ne serait-ce que quelques minutes. Il est vrai que la venue de groupes de visiteurs représente un moyen de maintenir des liens avec les espaces politiques dans lesquels ils se positionnent, d'autant que de nombreux élus associent le mandat européen à un éloignement de ceux-ci²⁰.

Contrairement à ce qu'ils affirment dans un premier temps, les assistants ne répondent ni à toutes les demandes, ni de la même manière. Ce sont celles qui sont personnalisées, individuelles, bien écrites, sans faute d'orthographe, claires, concises, non anonymes, non menaçantes, dans la langue du député, qui ont le plus de chance de faire l'objet d'une réponse détaillée²¹. Plus ces critères sont remplis, plus les assistants passent du temps à formuler une réponse. Un assistant explique ainsi :

« Quand c'est anonyme et qu'on arrive pas très bien à retracer la nature de l'envoi ou l'origine, on ne répond pas forcément. Selon le degré aussi de politesse du courrier. Quand ça commence par : « vous êtes vraiment qu'une bande de cons », on se donne pas trop de mal.

¹⁹ D'après le service des visites du PE, le nombre de visiteurs s'élève à environ trois cent mille par an, dont un tiers francophones, un tiers de germanophones et un tiers des autres Etats membres ainsi que du reste du monde. Le PE est ainsi le parlement le plus visité en Europe.

²⁰ Sur les incertitudes caractéristiques des modalités d'exercice des fonctions politiques au niveau européen (Joana, Smith, 2002).

²¹ Sur le rôle de la construction des courriels dans leur réception (Breton, 2006).

[...] On reçoit des trucs en allemand, en tchèque, en polonais, je ne réponds pas. Je ne comprends pas de quoi ça parle, je ne sais pas à qui c'est destiné, donc là on efface directement. » (Entretien octobre 2006 avec un assistant d'une députée PPE).

Le critère le plus déterminant est celui du « territoire politique²² » ; ce qui s'explique par le souhait des élus de s'y maintenir, voire d'accroître leur positionnement sur celui-ci. Les collaborateurs répondent systématiquement aux courriers qui en sont issus. Par exemple, sur un sujet relatif aux normes environnementales comme Reach, les staffs des élus Verts-ALE ont répondu à chaque courrier sur celui-ci, au contraire de ceux des autres groupes. De même, compte tenu de la mobilisation de nombreuses organisations de gauche de leur pays, la plupart des eurodéputés des groupes de la Gauche unitaire européenne, des Verts et du Parti socialiste européen se sont sentis obligés de se positionner sur la directive Services – afin de rester au contact du « mouvement social » –, à la différence de ceux du Parti populaire européen ou de l'Alliance libre des démocrates européens. C'était d'autant plus le cas des membres d'Attac, comme l'explique cet assistant d'un député français du PSE :

« Sur la directive services, pour des raisons politiques, on était obligés d'y répondre. Parce que... Vous savez qu'Attac a joué un rôle dans la campagne avec le Traité constitutionnel, notamment en faveur du non, avec la directive Services. Donc pour des raisons politiques (le député est membre d'Attac), on répondait aux courriers. ».

De facto, le traitement – et plus largement le métier d'assistant – n'est pas indépendant du profil des élus (Courty, Havel, 2005). Les plus implantés localement, ceux qui ambitionnent un mandat local ou national, dont la trajectoire politique est ascendante, exigent plus systématiquement de leurs collaborateurs un traitement des réponses que les parlementaires peu ou pas implantés localement, et/ou en fin de carrière. Ceux avec une forte implantation locale leur demandent une plus grande application dans les réponses aux courriers et invitent beaucoup plus de groupes de visiteurs. Un assistant d'une eurodéputée, adjointe au maire d'une grande ville française, évoque par exemple 5 000 personnes reçues au PE au cours de la cinquième législature (1999-2004) « à raison de deux groupes à chaque session parlementaire ». À noter qu'en France, le changement de mode de scrutin pour les élections de 2004²³ semble avoir modifié quelque peu l'attention de plusieurs élus qui se sentent à présent contraints de prendre en compte l'ensemble des demandes de la circonscription, d'autant plus lorsqu'ils ne sont pas nombreux sur celle-ci au sein de leur groupe politique. Toutefois, d'autres demeurent surtout attentifs à leur territoire politique *stricto sensu*, celui qu'ils ambitionnent de conquérir ou de conserver : un canton, une municipalité, une circonscription pour la députation.

Toujours est-il que c'est une dimension du métier de collaborateur que d'appréhender les schèmes de traitement à adopter (Courty, Havel, 2005 ; Treille, 2007). À leur entrée en fonction, tous ont des difficultés à définir les contours de leurs tâches. Dès lors, beaucoup surinvestissent le traitement des sollicitations en répondant à l'ensemble des demandes. C'est particulièrement le cas de ceux en poste au PE. Fréquemment animés par une bonne volonté européenne à mettre en rapport avec leur habitus européenisé développé au cours de leur formation (études européennes), d'années à l'étranger (Erasmus) et la vie au sein du

²² Le « territoire politique » fait ici référence à une notion plurielle qui ne se confond pas entièrement avec les entités politico administratives telles que la région, la commune ou le département, mais considère « l'ensemble des lieux où l'élu mobilise des ressources et obtient des soutiens pour exercer son activité politique » (Nay, 2002, 49).

²³ En France, l'élection se déroule à présent selon un scrutin par liste sur huit grandes régions d'élection. Une réforme qui a souvent été présentée comme un moyen d'inscrire les eurodéputés dans un cadre territorial, de « rapprocher » l'Europe des citoyens, et d'accroître la légitimité de l'institution et de la fonction qu'elle désigne.

microcosme bruxellois (Michon, 2008), ils souhaitent transmettre des connaissances sur l'Europe et aider leurs interlocuteurs, d'autant que ceux-ci ne sont guère compétents, comme la plupart le soulignent : « Les gens ne font pas la différence entre la Commission et le Parlement » ; « Les gens ne font absolument pas la différence entre le Conseil de l'Europe et le Parlement ». Ils endossent alors un rôle de vulgarisateur, de pédagogue, plus encore lorsqu'ils considèrent que la construction européenne est mise à mal, comme pendant la campagne du référendum sur le TCE. Au fur et à mesure, face à l'impossibilité de tout traiter, en discutant avec leurs pairs et en observant ce que le député néglige ou prend en compte, ils affinent leurs catégories de jugement, et apprennent à classer et sélectionner. Ils intègrent ce qui est nécessaire par rapport à leur employeur, et discernent les demandes susceptibles de faire l'objet d'un courtage. C'est là l'acquisition d'un sens pratique, dont une dimension est de repérer ce qui peut faire l'objet d'un courtage.

Principes sous-tendant le courtage d'intérêts

Parmi l'ensemble des demandes, quelques-unes amorcent l'activité législative. Acteurs d'un processus de courtage de problèmes au sein de l'espace politique européen, les eurodéputés se posent alors comme des « intermédiaires » entre différents espaces en portant, le plus souvent, des intérêts de groupes politiquement proches et/ou territorialement incontournables (Costa, 2002). Comme le précise O. Nay, « il ne faudrait pas croire que ce type d'échange prend systématiquement une forme marchande où s'exprimeraient à la fois un rapport de force (« je te tiens, tu me tiens ») et la recherche immédiate d'un profit mutuel (« je te donne, tu me donnes »). L'élu intervient aussi en faveur de sa circonscription et de ses interlocuteurs parce qu'il pense que cela peut servir son image et, de façon plus intériorisée, que cela fait partie de son travail d'élu » (Nay, 2003, 550).

Afin de mettre en œuvre un processus de courtage au sein des espaces politiques, à commencer par l'espace politique européen, les eurodéputés adaptent leurs actions en recourant à des modes d'action délégués et offerts par l'institution et d'autres qui proviennent de leurs expériences antérieures. Tout d'abord, ils ne disposent que de moyens somme toute réduits d'un point de vue législatif pour mettre un objet sur l'agenda de l'espace public européen, et l'agenda parlementaire – la Commission ayant le monopole d'initiative législative. Restreints, mais pas inexistantes. Dépôt d'amendements, rédaction de rapports, de questions écrites à la Commission, de déclarations écrites, vote d'une résolution d'intention, sont des possibilités d'action. Il convient d'y ajouter leur contribution à la mise en réseau de groupes d'intérêt avec d'autres aux intérêts proches²⁴. En organisant des colloques ou des auditions publiques – notamment dans le cadre des intergroupes –, certains eurodéputés aident des groupes à se positionner et se coaliser au niveau européen sur des thématiques plus ou moins larges (l'altermondialisme, le secteur environnemental ou social, la protection des consommateurs, des animaux, etc.). Enfin, troisième dimension, les parlementaires utilisent le capital symbolique qu'ils tirent de leur position institutionnelle pour essayer d'inscrire une problématique sur l'agenda médiatique et/ou politique européen au moyen de pratiques tournées vers l'extérieur du PE : envoi de communiqué de presse, lancement de pétitions à grande échelle, rédaction de lettres de soutien (à des sans papier, des personnes incarcérées...).

Pour ce qui est de la mise en œuvre d'un processus de courtage, plusieurs variables sont significatives, liées à la nature des sujets mais aussi aux positionnements des eurodéputés dans divers espaces politiques : national, local, parlementaire, etc.

Premièrement, la prégnance du sujet dans l'actualité d'un des espaces politiques sur lesquels ils se positionnent. Plus les sollicitations sont au centre de l'actualité (directive

²⁴ Sur l'organisation de la « société civile européenne », voir entre autres (Weisbein, 2003 ; Michel, 2007).

Services, Reach), plus elles attirent l'attention. Toujours en éveil pour se saisir de fenêtres d'opportunité, les eurodéputés sont très attentifs à l'émergence dans les médias de thématiques sur lesquelles ils pourraient se greffer pour faire parler d'eux.

Deuxièmement, le lien avec le territoire politique. Ce sont les groupes d'intérêt de la nationalité du député, et surtout de leur circonscription et/ou de leurs réseaux politiques, qui ont le plus de chances d'être entendus et d'accéder aux institutions européennes. Les députés reprennent alors leurs positions dans des questions écrites à la Commission, organisent des auditions publiques au PE, les invitent dans un intergroupe, ou facilitent leur mise en réseau avec d'autres groupes aux intérêts proches.

Troisièmement, la concordance des demandes au regard de la position dans l'espace parlementaire. Une demande a de fortes probabilités de donner lieu à une action lorsqu'elle traite d'un des sujets de spécialisation du député et qu'elle est formulée par un partenaire avec lequel il a déjà travaillé. De nombreux collaborateurs répondent uniquement aux groupes d'intérêt concernant les sujets en lien avec la commission parlementaire du député. En pratique, un assistant dont le député siège en Culture/Education donnera suite aux demandes de rendez-vous des groupes d'intérêt par rapport à une thématique comme Télévision sans frontière, contrairement à celles relatives à Reach ou la corrida – à moins qu'il soit du groupe des Verts.

Quatrièmement, la qualité de l'expertise. Les intérêts ont d'autant plus de chances d'être pris en compte que les groupes proposent une expertise directement utilisable par les députés pour leurs activités au sein de l'espace parlementaire et/ou de leur territoire politique. Tel assistant en charge du suivi de la commission Industrie, particulièrement sujette au lobbying, explique ainsi :

« Parfois c'est obtenir une information qui est utile. Vu le côté extrêmement technique d'un certain nombre de dossiers, c'est vrai que l'éclairage que va apporter, que ce soit une association, que ce soit l'industrie, parfois ça nous est très utile. À l'arrivée, le député maîtrise toujours le choix d'agir ou de ne pas agir, de suivre ou de ne pas suivre. Mais l'information en tant que tel est souvent précieuse. C'est la catégorie qu'on préfère. C'est celle qui nous permet un peu de bouger, d'avancer concrètement sur des dossiers purement parlementaires. » (Entretien octobre 2006 avec un assistant d'une députée PPE).

Cinquièmement, la possibilité d'une montée en généralité au niveau européen. Les demandes avec les plus fortes probabilités de déboucher sur une opération de courtage sont celles qui permettent de rattacher les demandeurs, les victimes ou les plaignants « à un collectif » européenisé c'est-à-dire de « connecter son affaire à une cause constituée et reconnue » (Boltanski, Darré, Schiltz, 1984, 22), qui ne soit pas seulement nationale ou ethnocentrée ; l'un des critères de la montée en généralité est ainsi que le problème concerne plusieurs pays de l'UE et questionne l'intérêt communautaire. C'est le cas des déclarations écrites qui, pour être acceptées, doivent recueillir plus de la moitié des signatures des députés. Tel est l'exemple des problèmes d'adoption des enfants roumains en 2005/2006, comme l'évoque l'assistant d'une eurodéputée française :

« On avait par exemple le cas d'une brave dame de T. (ville de la circonscription) qui s'occupe d'une association sur l'adoption internationale pour les enfants roumains, qui nous a sollicités : « oui écoutez, je vais adopter un enfant roumain, la Roumanie vient de changer sa loi nationale, il y a beaucoup de problèmes d'adoptions qui ne sont pas reconnues, des dossiers en cours qui ont été gelés avec des parents adoptifs qui attendent en France, des enfants adoptés qui attendent en Roumanie ». Y avait une situation qui était effectivement délicate. Et là, on a contacté d'autres parlementaires. » (Entretien octobre 2006 avec un assistant d'une députée PPE).

En concernant plusieurs pays de l'Union (la France mais aussi l'Italie) et un pays sur le point d'y entrer, cette préoccupation offrait cette possibilité. L'idéal pour les parlementaires est bien évidemment lorsque les sujets touchent à la fois à leur territoire politique, leur marque politique et le niveau européen, comme pour tel élu de Toulouse, qui siège dans la commission Commerce international. Son assistante explique ainsi le potentiel des problématiques qui concernent le spatial :

« Quand on parle d'Airbus, ou du spatial, ou de Galileo, un c'est local, deux c'est européen : ce sont des fonds européens, des partenaires européens, des budgets européens, et trois c'est international parce que c'est une compétition mondiale. Quand on parle d'Airbus, on parle de Boeing, du conflit à l'OMC. Donc en commerce international, on travaille sur ça. Et donc, quand on a monté par exemple une délégation de notre commission (commerce international) pour venir visiter la chaîne de montage, rencontrer les acteurs du spatial, de l'aéronautique, on a monté tout un programme, donc là on est dans la meilleure interaction possible. » (Entretien octobre 2006 avec une assistante d'un député PSE).

* *
*

Cette enquête renseigne ainsi sur les types de courriers et courriels reçus par les eurodéputés. Des citoyens et surtout des groupes d'intérêts, plus ou moins compétents sur le processus décisionnel européen, interpellent les parlementaires sur des sujets plus ou moins liés à l'activité législative. Variables suivant les positionnements des parlementaires sur divers espaces politiques et sociaux (national, local, partisan, associatif), leur traitement renseigne sur les modalités d'acquisition du métier d'assistant parlementaire ainsi que sur les conditions d'un courtage d'intérêt. Le profil des députés est clivant. Le type de traitement en dépend. On distingue ainsi un espace de pratiques à l'intersection de différents espaces politiques et sociaux aux logiques locales et nationales. S'il ne s'agit pas de négliger l'effet sur les pratiques d'assemblée de l'espace politique européen (l'agenda politique, les positions des autres institutions), de l'espace parlementaire (ses règles, le type de positionnement en son sein), et de la socialisation parlementaire, cette enquête témoigne des contraintes non négligeables qui encadrent le travail politique au Parlement européen.

Références bibliographiques

Beauvallet Willy (2007), *Profession : eurodéputé. Les élus français au Parlement européen et l'institutionnalisation d'une nouvelle figure politique et élective (1979-2004)*, Thèse pour le doctorat en science politique, Université Robert Schuman de Strasbourg.

Boltanski Luc, Darré Yann & Schiltz Marie-Ange (1984), « La dénonciation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°51, p. 3-40.

Breton Philippe (2006), « Un exemple d'utilisation du courriel pour diffuser une proposition citoyenne », *Mots. Les langages du politique*, n°80, p. 61-72.

Corbett Richard, Jacobs Francis & Shackleton Michael (2005), *The European Parliament*, Londres, John Harper Publishing (6th édition).

Costa Olivier (2001), *Le Parlement européen, assemblée délibérante*, Bruxelles, Éd. de l'Université de Bruxelles.

Costa Olivier (2002), « Le travail parlementaire européen et la défense des intérêts locaux. Les députés européens dans la gouvernance multiniveaux », dans Nay Olivier & Smith Andy (dirs.), *Le*

- gouvernement du compromis. Courtiers et généralistes dans l'action publique*, Paris, Economica, p. 195-225.
- Costa Olivier & Navarro Julien (2003), « La représentation au Parlement européen. Qui représentent les parlementaires européens ? », dans Saurugger Sabine (dir.), *Les modes de représentation dans l'Union européenne*, Paris, L'Harmattan, p. 123-151.
- Courty Guillaume (1992), « Le ministre, les affaires et son portefeuille », *Politix*, n°17, p. 51-78.
- Courty Guillaume. (2006), *Les groupes d'intérêt*, Paris, La Découverte.
- Courty Guillaume & Havel Thiphaine (2005), « Le courrier parlementaire français. Enjeux et variations d'un travail politique routinier », dans Courty Guillaume (dir.), *Le travail de collaboration avec les élus*, Paris, Michel Houdiard Éditeur, p. 173-194.
- Dexter Lewis A. (1956), « What Do Congressmen Hear: The Mail », *Public opinion quarterly*, vol. XX (1), p. 16-27.
- Ethuin Nathalie & Lefebvre Rémi (2003), « Les balbutiements de la cyberdémocratie électorale. Contribution à une analyse des usages politiques d'Internet : le site de Martine Aubry lors des élections municipales de mars 2001 », dans Serfaty Viviane (dir.), *L'Internet en politique, des Etats-Unis à l'Europe*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, p. 155-177.
- Joana Jean & Smith Andy (2002), *Les commissaires européens, Technocrates, diplomates ou politiques ?*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Lancelot Marie-Thérèse (1962), « Le Courrier d'un Parlementaire », *Revue française de science politique*, vol. 12 (2), p. 426-432.
- Le Lidec Patrick (2008), « Les députés, leurs assistants et les usages du crédit collaborateurs. Une sociologie du travail politique », *Sociologie du travail*, vol. 50 (2), p. 147-168.
- Michel Hélène (2007), « Note de recherche : « La « société civile » dans la « gouvernance européenne ». Éléments pour une sociologie d'une catégorie politique » », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°166-167, p. 30-37.
- Michon Sébastien (2008), « Assistant parlementaire au Parlement européen : un tremplin pour une carrière européenne », *Sociologie du travail*, vol. 50 (2), p. 169-183.
- Navarro Julien (2007). *Les députés européens et leur rôle : compréhension sociologique du Parlement européen*, thèse pour le doctorat de science politique, IEP de Bordeaux.
- Nay Olivier (2002), « Le jeu du compromis. Les élus régionaux entre territoire et pratiques d'assemblée. », dans Nay Olivier & Smith Andy (dirs.), *Le gouvernement du compromis. Courtiers et généralistes dans l'action publique*, Paris, Economica, p. 47-86.
- Nay Olivier (2003), « Le travail politique à l'assemblée. Note sur un champ de recherche trop longtemps déserté », *Sociologie du travail*, vol. 45 (4), p. 537-554.
- Nay Olivier & Smith Andy (dirs.) (2002), *Le gouvernement du compromis. Courtiers et généralistes dans l'action publique*, Paris, Economica.
- Norton Philip (1982), « « Dear minister... » The importance of MP-to-Minister Correspondence », *Parliamentary Affairs*, vol. 35 (59), p. 59-72.
- Offerlé Michel (1998), *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien.
- Rozenberg Olivier (2005), *Le Parlement français et l'Union européenne (1993-2005) : l'Europe saisie par les rôles parlementaires*, thèse pour le doctorat de science politique, IEP de Paris.
- Shackleton Michael (2000), « The Politics of Codecision », *Journal of Common Market Studies*, vol. 38 (2), p. 325-342.
- Shephard Mark P. (1999), « The European Parliament: Getting the House in Order », dans Norton Philip (dir.), *Parliaments and Pressure Groups in Western Europe*, Londres, Portland Frank Cass, p. 145-166.
- Treille Éric (2007), « Écrire par délégation. Pratiques d'écriture des assistants parlementaires de députés socialistes », *Mots. Les langages du politique*, n°85, p. 97-106.
- Weisbein Julien (2003), « Représenter ou (faire) figurer le citoyen dans l'Union européenne ? Les contributions associatives à la fabrique des dispositions citoyennes en Europe », dans Saurugger Sabine (dir.), *Les modes de représentation dans l'Union européenne*, Paris, L'Harmattan, p. 227-247.